



Fonctionnement de l'accueil de loisirs de la 6ème à 17 ans



1- Le programme est diffusé 4 semaines avant les vacances.

Le lien pour accéder à la fiche de préinscription est transmis par mail à toutes les familles adhérentes mais également sur le Facebook de l'ASAJ et sur le site Internet.

Il est demandé de remplir un formulaire par enfant.

Les préinscriptions se terminent 2 semaines avant les vacances.

Elles constituent un ENGAGEMENT des jeunes sur l'activité.

A la fin des préinscriptions, nous étudierons les listes des préinscrits (En cas de forte affluence, des critères de sélection ont été établis pour sélectionner les jeunes). Exemple : mon enfant veut faire le Pass' aventuriers- Sur le formulaire, je l'inscris sur le pass en « Choix principal » - Je prévois en cas de forte affluence, en choix secondaire un autre pass ou les activités en journée sur la même période..

Nous vous enverrons alors individuellement par mail la facture avec les dates auquel le jeune est inscrit ainsi que la fiche sanitaire et l'autorisation parentale. Vous devrez nous transmettre une attestation d'assurance « responsabilité civile » pour votre enfant. Ces documents ainsi que le règlement sont à fournir avant le mercredi des vacances.

L'encadrement est assuré par les animateurs ASAJ et COPLER diplômés d'état. Certaines activités spécifiques sont encadrées par des professionnels ou diplômés d'état extérieurs.

- **ACTIVITES** : Les activités peuvent être modifiées ou adaptées en fonction des contraintes d'organisation et de météo.
- **ADHESION 2020-2021** : L'adhésion annuelle est obligatoire. Elle est de 10€ par enfant.
- **Cotisation accueil de loisirs 2020-2021** : 1€ de participation par jeune et par an. **LES HORAIRES ET LIEUX DE RENDEZ-VOUS** seront communiqués 1 semaine avant les vacances par mail ou par courrier. **ATTENTION** Les éventuels ramassages et accueils (matin et soir) sont des services offerts par l'ASAJ, en fonction des possibilités et des moyens. Ils ne sont donc pas systématiques et varient en fonction des jours, des activités, des disponibilités des bus, des animateurs...

ABSENCES Ne seront remboursées que les absences justifiées d'un certificat médical transmis à l'ASAJ au plus tard le vendredi suivant les vacances.

ASSOCIATION SPORT ACTIVITES JEUNESSE - RUE DE LA TETE NOIRE

42 470 ST SYMPHORIEN DE LAY 04 26 24 10 11 ou 06 59 63 46 75 contact@asaj.fr